Règlement du jeu-concours A Taste Of My Life

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société OPODO SAS au capital de 11 679 488 euros, dont le siège social est au 14, rue de Cléry 75002 Paris, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 442 930 368 , titulaire de la licence agent de voyages IM 092 10 00 91 , agréée IATA, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité au dit siège.

Organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé : **« Jeu-concours A Taste Of My Life »** sur le blog http://www.ohmyglobe.com et le site http://atasteofmylife.fr/2013/02/17/concours-pays-basque-opodo à partir du dix-sept (17) mars 2013 à minuit et une minute jusqu'au dimanche vingt-quatre (24) Mars 2013 à vingt-trois heures cinquante-neuf selon les modalités décrites dans le présent règlement intitulé **« Règlement Jeu-concours A Taste Of My Life ».**

ARTICLE 2 : ACCESSIBILITE DU JEU-CONCOURS « A TASTE OF MY LIOFE »

Ce jeu-concours est accessible sur le site http://www.ohmyglobe.com notamment à l'adresse URL suivante http://www.ohmyglobe.com/Le-pays-Basque-le-paradis-de-la.html ainsi que sur le blog « A Taste Of My life » notamment à l'adresse URL suivante : http://atasteofmylife.fr/2013/02/17/concours-pays-basque-opodo/.

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu-concours implique l'acceptation, sans aucune réserve du joueur au présent règlement et aux principes du jeu-concours. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours choisi, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner. Le lot ne lui serait pas attribué. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer. Le présent règlement est téléchargeable notamment à l'adresse URL suivante http://atasteofmylife.fr/2013/02/17/concours-pays-basque-opodo/ et tout participant peut gratuitement (remboursement au tarif lent en vigueur pour un envoi au sein de l'Union Européenne, soit 1.35€) en demander copie en écrivant à l'adresse suivante :

Opodo
Jeu-concours A Taste Of My Life
Service Communication
14, rue de Cléry

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat ; elle est ouverte à toute personne physique, majeure, ayant leur pleine capacité juridique, disposant d'un accès Internet

et d'une adresse électronique valable à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs). Ainsi que les personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'élaboration du jeu-concours.
La participation est limitée à une participation par personne à savoir : même nom, même prénom, même adresse postale.

ARTICLE 5 : PRINCIPES ET MODALITES DU JEU-CONCOURS

Article 5.1 : PRINCIPES

Les participants disposent de sept (7) jours pour participer au jeu-concours A Taste Of My Life, entre le dimanche dix-sept (17) mars 2013 à minuit et une minute et le dimanche vingt-quatre (24) mars 2013, vingt-trois heures cinquante-neuf. Pour valider sa participation, il faut être au préalable fan de la page Opodo et de A taste of my life sur Facebook.
Pour participer au tirage sort, il suffit de répondre à la question « ***Comment dit-on "tapas" en basque ? »*** dans la partie "Quelque chose à dire" en bas de l'article http://atasteofmylife.fr/2013/02/17/concours-pays-basque-opodo/.
Un gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants ayant trouvé la bonne réponse. Le tirage au sort aura lieu le lundi vingt-cinq (25) mars 2013 à 15h00 grâce au logiciel en ligne "Random.org" parmi les commentaires valides saisis sous l'article mentionné plus haut.

Article 5.2 : MODALITES DU JEU-CONCOURS ET TIRAGE AU SORT PARMI LES VOTANTS

Le gagnant sera averti par email du gain à l'adresse communiquée lors de son inscription. En cas de non réponse du gagnant sous 7 jours à compter de la date d'envoi du courriel l' informant de leur gain, la société organisatrice se réserve le droit d'attribuer le lot au participant éligible suivant. Un tirage au sort désignera un gagnant et deux suppléants.
La société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées du gagnant et son authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou du gagnant.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Un bon d'achat de 500 euros à valoir sur un vol + hôtel d'un montant minimum de 500 euros. Tout dépassement sera à la charge du gagnant. Le gagnant doit utiliser le bon d'achat avant le 14 avril 2013.

Si les coordonnées du gagnant est inexploitable, notamment illisibles, incomplètes, erronées ou ne respectent pas les conditions de participations du présent règlement, ce dernier perdra le bénéfice de son lot qui sera remis au gagnant suppléant. Le gagnant à 7 jours, à compter de l'annonce des résultats pour se faire attribuer le gain. Ces mêmes conditions s'appliquent au suppléant. Le prix est accepté tel qu'il est annoncé. Il ne pourra être ni échangé, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier. Aucun changement (de date, de prix etc.) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la société Organisatrice.

Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé. Il est précisé que la société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessous. En conséquence, et sauf si cela est expressément prévu le descriptif du prix, tous les frais généraux relatifs notamment aux frais de déplacement jusqu'à la destination, les frais d'hébergement, les frais de restauration, les frais de transfert etc. resteront à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera dû à ce titre.
En tout état de cause, l'utilisation des prix se fera selon les modalités communiquées par la société Organisatrice. Au moment de la remise des prix, la société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le prix par un prix d'une valeur équivalente ou de remplacer un lot par le versement de sa valeur en espèces prenant l'Euro comme monnaie de référence si des circonstances extérieures l'y contraignent, sans qu'aucune réclamation ne puisse être réclamée à ces égards.

En outre, la société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte et/ou de la détérioration de celui-ci lors de son expédition par un transporteur ou tout prestataire de service similaire tiers ou de l'impossibilité de contacter le gagnant en fonction des informations transmises par le gagnant lors de son identification. La société Organisatrice décline expressément toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 7 : JEU-CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les participants sont informés que, étant observés qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au jeu-concours (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter au site de la société Organisatrice ou de ses partenaires et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.
Toute demande de remboursement des frais de participation au jeu-concours doit être effectuée au plus tard quatre-vingt dix jours (90) jours (cachet de la poste faisant foi) après la date de connexion par l'internaute et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés.
Les frais de connexion (hors connexion ADSL, par câble ou liaison spécialisée) au site pour participer au jeu-concours A Taste Of My Life seront remboursés sur simple demande adressée exclusivement par courrier accompagnée des justificatifs demandés ci-dessous. La société Organisatrice s'engage à rembourser les frais de connexion à hauteur d'un forfait équivalent à trois (3) minutes de connexion ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement et les frais de photocopies inhérents à la demande (trois copies maximum par demande). La demande sera adressée par voie postale à l'adresse suivante :

Opodo

Jeu-concours A Taste Of My Life
Service Communication
14, rue de Cléry
75002 Paris

ARTICLE 8 : AFFICHAGE DES GAGNANTS

Les organisateurs se réservent le droit de publier sur le site A taste of my life ou le site http://www.ohmyglobe.com, sur la newsletter et/ou tout autre brochures papier (ex : presse professionnelle) le(s) nom(s) ainsi que la liste du/des lot(s) remporté(s) par le(s) gagnant(s), sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation de caractéristiques et des limites du réseau internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société Organisatrice ne pourra être tenue responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet à partir duquel le jeu-concours est accessible fonctionne sans interruption, qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques ou des défauts qui seront constatés. Il convient d'indiquer que la responsabilité de la société Organisatrice ne sera engagée sur ce fondement. Elle ne pourra pas davantage être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu-concours, si les participants ne parvenaient pas à se connecter au site du jeu-concours ou à jouer, si les données relatives à l'inscription ne parvenaient pas pour une raison quelconque non imputable à la société Organisatrice, lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter ou en cas de problèmes d'acheminement du courrier électronique. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre. La société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou toutes conséquences directes ou indirectes pouvant découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Dans tous les cas, elle se réserve la possibilité de prolonger la période de participation. Il faut prévoir qu'une information sera donnée aux participants sur http://www.ohmyglobe.com et tout changement fera l'objet d'un avenant déposer auprès de l'huissier de justice dépositaire du règlement

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. En particulier, la société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site au cours de la durée du jeu-concours ou en cas de destruction des

informations fournies par les participants fondée sur des causes extérieures.

Ce règlement a été déposé en l'étude :
SCP LACHKAR, GOUGUET, THOMAZON, BICHE:
156 rue Montmartre, Paris 2.

Il est téléchargeable à partir de la page et tout participant peut en demander copie gratuitement (remboursement au tarif lent en vigueur) notamment à l'adresse suivante : http://atasteofmylife.fr/2013/02/17/concours-pays-basque-opodo/

Opodo
Jeu-concours A Taste Of My Life
Service Communication
14, rue de Cléry
75002 Paris

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Nous ne collectons que les informations personnelles nécessaires au bon déroulement du jeu-concours. Nous avons donc besoin de connaître votre nom, prénom, date de naissance et adresse électronique. Dans le cadre du traitement des données, Opodo est enregistré auprès de la CNIL sous le numéro 121790.

Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux libertés et aux fichiers, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent sur simple demande à l'adresse suivante : Opodo - Correspondant Informatique et Libertés - 14, rue de Cléry - 75002 Paris.